

La place de la culture dans les relations euro-méditerranéennes et le rôle des acteurs culturels en matière de coopération dans la zone

Note d'information préparée par le Relais Culture Europe en coopération avec le Fond Roberto Cimetta

La place de la culture dans les relations euro-méditerranéennes nous intéresse à plus d'un titre : d'une part, beaucoup d'opérateurs culturels européens sont impliqués dans l'espace méditerranéen, dans leurs actions de coopération. C'est vrai bien sûr pour les pays du Sud de l'Europe, mais pas seulement. Les pays scandinaves, notamment les Suédois, sont très présents et actifs en Méditerranée. D'autre part, contrairement à d'autres zones dans le monde, la culture est une dimension affichée de la coopération entre l'Union européenne (UE) et les pays Sud méditerranéens, dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen principalement. Enfin, la nomination de Marseille comme capitale européenne de la culture pour 2013, avec un projet centré sur cet espace, illustre l'actualité et l'importance des enjeux qui s'y posent en matière culturelle. Ces enjeux internationaux sont d'ailleurs proches, voire identiques, de ceux qui se posent à l'intérieur des frontières européennes (comme le dialogue interculturel, par exemple).

Au-delà de la spécificité de la zone euro-méditerranéenne, la réflexion sur la place de la culture dans cet espace géographique doit s'inscrire dans un cadre global, dépassant les frontières géographiques et la thématique culturelle elle-même. En premier lieu, cette réflexion doit s'appuyer sur une prise en compte du contexte général de l'action culturelle de l'UE en Méditerranée et des acteurs qui la composent (les Etats notamment). En second lieu, elle doit se situer dans un environnement politique plus large, comme l'atteste sa remise à l'agenda politique par le projet d'Union pour la Méditerranée notamment. En Méditerranée, des enjeux très variés s'entrecroisent aussi bien politiques, qu'économiques ou sociaux. Enfin, notre réflexion euro-méditerranéenne doit renvoyer à l'évolution de la place et du rôle de la culture dans l'action extérieure de l'UE en général, et s'inscrire dans un cadre mondialisé de réflexion sur la culture.

En choisissant, dans notre questionnement sur la place de la culture dans le projet européen, de nous attarder sur l'espace euro-méditerranéen, notre objectif est double :

- définir et clarifier la place de la culture dans les relations euromed, c'est-à-dire dans les relations de coopération entre l'UE et les pays du sud de la Méditerranée, principalement à travers le partenariat euro-méditerranéen
- réfléchir au rôle des artistes et des opérateurs pour faire évoluer la place de la culture dans la coopération euro-méditerranéenne

I. Culture, Europe et Méditerranée : de quoi parle-t-on ?

A. Europe et Méditerranée

Euro-méditerranée, Euro-Maghreb, Grand moyen Orient... ces dénominations, bien que centrées sur le même espace, ne signifient pas la même chose ; ni sur le plan des contenus, ni sur celui des objectifs ou des frontières géographiques. Le terme « Méditerranée » ne définit en effet aucun espace homogène, ni politiquement, ni économiquement, ni culturellement. Il s'agit cependant d'une zone où se déploient différentes initiatives de coopération, aux formes et à la géométrie variables. Parler d'euro-méditerranée dans un contexte européen renvoie donc à une vision très spécifique, souvent mal connue, mal définie, voire brouillée pour les acteurs de terrain. Il est donc important de clarifier ce contexte politique.

1. L'Euro-méditerranée : une approche d'intégration régionale éminemment communautaire

- **Partenariat euro-méditerranéen (PEM) et politique de voisinage** : le PEM (ou processus de Barcelone¹), est la première politique globale de l'UE dans la région. Regroupant 27 Etats Membres de l'UE et des pays Sud Méditerranéens², il organise un cadre élargi de coopération politique, économique, sociale et culturelle dans la région « euro-méditerranéenne ». Il poursuit trois objectifs, parmi lesquels l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les cultures, le rapprochement des peuples et le développement des sociétés civiles³. Il repose sur deux dimensions de coopération : bilatérale, entre l'UE et chacun des pays partenaires ; et régionale (aspect spécifique et novateur) entre l'UE et les pays de la région. Depuis 2004, les partenaires méditerranéens sont aussi inclus dans la Politique européenne de voisinage (PEV). Nouvelle politique introduite dans le contexte de l'élargissement de l'UE en 2004, elle vise à éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'Europe des 27 et ses nouveaux voisins, à l'Est et au Sud, et à définir une zone de paix et de sécurité aux frontières de l'UE.

¹ du nom de la ville où il a été lancé en 1995

² Algérie, Maroc, Tunisie, Liban, Egypte, Autorité Palestinienne, Syrie, Jordanie, Israël, Turquie, Libye (depuis 2004), Albanie et Mauritanie (depuis 2007)

³ Les deux premiers étant la création d'une zone de paix et de stabilité et construction d'une zone de prospérité partagée.

- **Une politique européenne au bénéfice des Méditerranéens** : la politique euro-méditerranéenne (PEM et PEV) repose sur une logique de rapprochement des pays partenaires. Elle cherche à intensifier le dialogue politique avec eux et à promouvoir leurs réformes internes pour les aider à se rapprocher de l'UE au niveau de leur intégration économique et des valeurs démocratiques. Elle poursuit aussi des objectifs en matière de coopération et d'aide au développement qui agissent à différents niveaux (économique, politique, social...), et varient selon les pays. Ces deux dimensions sont importantes car elles guident la politique euro-méditerranéenne, et les programmes qui en découlent. Si nous voulons nous insérer dans ces cadres politiques, nous devons garder ces objectifs en tête, car ils caractérisent la nature de l'approche communautaire dans la zone.
- 2. D'autres acteurs et d'autres approches existent en Méditerranée¹
- **Du côté européen, plusieurs dimensions de coopération**

L'intégration régionale en Méditerranée est une question politique récurrente. Plusieurs tentatives ont été faites dans ce sens : le « 5+5 » (1990), associant les pays de la Méditerranée occidentale², propose de coopérer entre partenaires directement concernés par une intégration régionale euro-méditerranéenne, en établissant une enceinte informelle de dialogue ; « l'alliance des civilisations », lancée en 2004 par les Espagnols pour prévenir les risques de fracture entre Occident et monde musulman ; le projet d'Union pour la Méditerranée (intégré dans le processus de Barcelone), lancé en 2007 par le président français Nicolas Sarkozy, qui préconise la coopération entre les pays riverains de la Méditerranée, dans des domaines spécifiques et consensuels (eau, transport, énergie...), autour de projets concrets.

La coopération bilatérale : hors du cadre communautaire, chaque Etat membre mène sa propre politique en Méditerranée, aux niveaux régional ou bilatéral. Les objectifs, les partenaires, les domaines de coopération varient d'un pays ou d'une région à l'autre. Certains Etats sont plutôt tournés vers le Maghreb (France, Espagne), quand d'autres agissent en priorité dans le Machrek. Ces relations bilatérales constituent des cadres de coopération spécifiques, qui s'ajoutent, ou

¹ Il ne s'agit pas d'en donner une liste exhaustive, ni de les expliquer en détail, mais de clarifier la notion d'euro-méditerranée, en la ramenant à sa définition communautaire, et d'illustrer le paysage global et varié dans lequel elle s'inscrit.

² au Nord, l'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie et Malte ; au Sud, la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye.

complètent, les initiatives régionales développées dans la zone. Cette analyse vaut aussi pour les autorités locales qui mènent, via la coopération décentralisée, des actions propres et spécifiques dans la région, avec leurs homologues méditerranéens.

- **D'ailleurs**

L'initiative américaine de Grand moyen Orient : en 2004, l'administration américaine lance une stratégie de remodelage du grand Moyen-Orient. Couvrant des Etats aux profils divers, s'étendant du Pakistan à la Mauritanie, elle vise à transformer le paysage politique et économique de la zone. Politique pragmatique et idéologique, elle vise à ramener la paix et la démocratie dans une partie du monde dont le potentiel déstabilisateur en fait une zone très sensible. Cette stratégie sera revue, élargie et adoptée sous le nom de « Partenariat pour le progrès et un avenir commun avec le Moyen-Orient élargi et l'Afrique du Nord ».

La mondialisation a ouvert aux pays Sud méditerranéens d'autres possibilités de coopération et de partenariat, avec la Chine par exemple, les pays du Golfe, ... En outre, ils ont leurs propres préoccupations, à la fois globale et propre à chacun d'eux, et cherchent à développer des enceintes communes, comme la Ligue arabe par exemple.

B. La place de la culture dans les relations entre l'Europe et la Méditerranée

1. Du côté communautaire : une action culturelle « molle »

- **La culture : un domaine euro-méditerranéen de coopération**

La déclaration de Barcelone marque l'entrée de la culture dans les relations euro-méditerranéennes : la culture est rarement un objectif prioritaire de coopération dans l'aide extérieure de l'UE, mais figure au rang des priorités euro-méditerranéennes. Ceci découle de la déclaration de Barcelone qui identifie, parmi ses objectifs, un volet « social, culturel et humain », ayant pour but le rapprochement et la compréhension entre les peuples, ainsi que l'amélioration de la perception mutuelle. Sa réalisation a pour pierre angulaire le renforcement de la coopération avec la société civile.

En terme de programmes : pour la culture, Barcelone prévoit deux domaines d'action spécifique : le dialogue entre les cultures et les civilisations et les médias (radio, télévision...). C'est sur cette base que, depuis 1995, des programmes ont été déployés dans la zone. Pour la culture : Euromed Heritage, Euromed Audiovisuel et les activités de la Fondation Anna Lindh pour le dialogue des cultures. S'ajoutent les activités culturelles soutenues par les délégations de la Commission

européenne dans les pays Sud-méditerranéen, au niveau local ou régional.

- **Une action culturelle limitée**

Le dialogue interculturel est l'objectif principal des relations euro-méditerranéennes en matière de culture. Cette notion recouvre un large champ d'acteurs, d'activités, d'approches... Dans sa traduction opérationnelle, des groupes sont mis en avant (jeunes, femmes, enseignants...), des activités ciblées (échanges, rencontres), des thématiques identifiées (lutte contre l'intolérance et le fanatisme). Pourtant, ne sont définis de manière précise ni le contenu, ni les méthodes pour le déployer. Un panorama assez imprécis est ainsi couvert, impliquant des acteurs issus de champs très différents (défense des migrants, éducation, égalité des genres), ayant des objectifs, des activités et des attentes propres. Les programmes qui en découlent ne concernent pas directement une discipline artistique (à part pour le patrimoine) ou un secteur d'activités. Ils permettent peu de toucher à des questions spécifiques et/ou structurelles ciblées, comme la formation, l'insertion professionnelle, l'accès des artistes et opérateurs culturels aux marchés internationaux.

Pas de politique culturelle : le volet culturel des relations euro-méditerranéennes ne se traduit ni en termes d'action proprement culturelle ni en termes de politique culturelle. De plus, il n'existe pas, au sein de la Commission, de diplomates culturels, ou de personnels spécialisés en la matière. L'action culturelle de la Commission est finalement éclatée entre différents services, au siège (entre plusieurs directions générales) et dans les délégations qui, dans le cadre de la déconcentration des services de la Commission, gèrent une partie de l'action de l'UE dans les pays tiers.

En outre, la question culturelle suscite une certaine réticence du côté des Etats partenaires Sud-Méditerranéens. En lien avec la liberté d'expression, la circulation des œuvres et de la pensée, les échanges entre personnes dans des pays où plusieurs Etats se caractérisent par un régime autoritaire, le développement d'un volet culturel de coopération ne va pas toujours de soi.

2. D'autres acteurs sont à l'œuvre sur le plan culturel en Méditerranée, avec leurs propres objectifs¹

- **Etats membres et politiques culturelles nationales** : la culture relève de l'action internationale des Etats, et s'inscrit souvent dans des relations bilatérales avec les partenaires. En Europe, si certains pays sont très investis sur le plan culturel international,

¹ Analyse et éléments de texte issus de Made in Med, les enjeux des échanges artistiques en Méditerranée, publié par le Fonds Roberto Cimetta en décembre 2007.

peu disposent d'une politique ou d'une approche globale en la matière. Certains n'en ont pas les moyens, d'autres n'en font pas une priorité. Tous développent néanmoins des actions culturelles à l'étranger, à travers lesquelles ils poursuivent des objectifs propres : excellence artistique pour les uns, valeur ajoutée intellectuelle et civilisationnelle pour les autres, langue et éducation pour d'autres encore, ... Malgré ces différences, les Etats soutiennent la culture et les acteurs culturels hors de leur territoire dans une logique globale de visibilité, comme un outils de rayonnement, voire d'exportation de la culture nationale. Des préoccupations communes existent, notamment dans la zone méditerranéenne, certaines allant croissant, comme le dialogue interculturel ou la gestion des populations originaires du Sud sur le territoire européen.

- **Les fondations et les acteurs privés** : plusieurs fondations sont présentes et actives sur le plan culturel en Méditerranée, avec des agendas qui varient en fonction de l'origine de leur fonds. Leur action relève du décloisonnement des populations et de l'ouverture des sociétés civiles. Elles agissent directement dans la mise en oeuvre de projets, sur la base d'approches géopolitiques diverses de la région : monde arabe, Euro-Méditerranée, Europe du Sud-Est, etc... Elles sont à l'initiative des principaux programmes de soutien à la coopération artistique et culturelle dans la zone. L'Open Society Institute, par exemple, cherche à défendre le renforcement de la démocratie et à soutenir la société civile. Ainsi son initiative « Moyen Orient et Afrique nord » vise à rassembler un réseau au service de la transparence, de l'Etat de droit, des droits des minorités et de femmes... Elle offre aussi des bourses de recherche, dans différentes disciplines, pour renforcer la liberté d'expression et la pensée critique.
- **Du côté des professionnels** : le secteur culturel et artistique a mis en place des réseaux et outils de soutien à la coopération culturelle pour faciliter les projets internationaux et renforcer le secteur (en terme de professionnalisation notamment). La mobilité en est un bon exemple. Celle-ci a été reconnue comme nécessaire à la structuration de l'activité du secteur. À côté des échanges artistiques, elle est reconnue comme apportant une valeur ajoutée permettant d'enrichir les esthétiques et la pensée critique sur l'art. Des fonds de mobilité sont apparus pour soutenir la coopération culturelle et artistique dans la zone : du côté européen, le Fonds Roberto Cimetta (soutenu par la Fondation européenne de la Culture) ; du côté Sud-méditerranéen, le Young Arab Theater Found, le Safar Fund, le fond d'Al Mawred attestent de cette évolution.

II. Rôle et place des acteurs culturels dans le renforcement de la coopération euro-méditerranéenne

A. Clarifier notre cadre d'action et définir la nature de nos activités

1. Culture, Europe et Méditerranée : quelle grille de lecture ?

- **Une entrée communautaire** : nos grilles de lecture et d'action méditerranéennes sont brouillées par un croisement d'acteurs et de niveaux de coopération. Il nous faut donc nous situer, identifier et choisir les endroits où nous voulons être. Au vu de notre identité, de nos objectifs et de la nature de nos interlocuteurs (la Commission européenne en particulier), notre action d'influence et de représentation gagnerait, pour être pertinente, à se situer dans le cadre du PEM et de la PEV (volet sud). Cela implique d'en connaître les objectifs, les acteurs, et les modalités de fonctionnement. De ce cadrage dépend notre efficacité et notre capacité à être entendus. En effet, la plupart des débats sur l'action culturelle de l'UE en Méditerranée se fait hors de toute prise en compte du contexte dans lequel elle se développe : confusion entre politique et action culturelle ; méconnaissance de l'action culturelle de l'UE (aux plans politique, programmatique et technique) ; pas de prise en compte des autres acteurs et projets dans la zone ; ignorance de ce qui a été fait ou existe déjà. Une recontextualisation et une connaissance de l'action culturelle de l'UE dans la zone sont donc nécessaires pour crédibiliser notre action.
- **L'Euromed fait partie des relations extérieures de l'UE, où la culture commence à trouver sa place.** L'action culturelle européenne en Méditerranée s'inscrit dans le contexte global des relations extérieures de l'UE¹, c'est-à-dire de son positionnement sur la scène internationale, de ce qu'elle y cherche et y défend. L'UE « acteur global », se fixe comme objectif général de promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité dans le monde. Contrairement à celle des Etats membres, l'action culturelle communautaire ne repose pas sur une logique d'exportation ou de rayonnement des cultures nationales. Considérée comme facteur de développement social et humain et de réduction de la pauvreté, c'est en tant que tel qu'elle est soutenue et utilisée, par le renforcement des expressions culturelles et de l'accès la culture. Bien que la nécessité d'introduire une dimension culturelle dans l'action extérieure de l'UE soit une préoccupation ancienne, sa mise en avant est assez nouvelle. L'implication de la Commission est réelle, mais le travail reste long : dans la conviction et l'implication des Etats membres et

¹ Essentiellement en matière d'aide au développement

partenaires, mais aussi dans l'association des acteurs culturels européens.

2. En tant qu'acteurs culturels

- **Démontrer le rôle et l'impact de la culture** : pour l'heure, dans leur rapport avec l'Europe et l'international, les acteurs culturels européens ont tendance à défendre le soutien à leurs propres projets, en espérant, au mieux, que l'UE fasse hors d'Europe ce que elle fait déjà dans l'espace communautaire ou, au pire, en la considérant comme un bailleur de fonds supplémentaire quand le soutien national fait défaut. Pourtant, les objectifs de l'UE sont ailleurs. Si le volet culturel des politiques extérieures européennes se développe, in nous faut comprendre que les instruments nouveaux qui sont en cours de développement n'auront pas vocation à soutenir directement nos projets, mais bien ceux des pays bénéficiaires. D'autre part, l'UE ne pourra pas offrir de réponses à court terme. Nous devons donc nous inscrire dans un temps long (celui de la construction européenne) afin de participer, à différents niveaux, à la démonstration du rôle et de l'impact de la culture pour faire face aux enjeux mondiaux et aux développement des sociétés des pays partenaires.

• **Comment**

Sensibilisation : la reconnaissance internationale croissante de la culture² par les institutions européennes devrait également pousser les acteurs culturels à une plus grande sensibilisation des responsables politiques. Pour ce faire, ils devraient élargir leur champ d'action et celui de leurs interlocuteurs : du côté Commission européenne, en établissant des contacts avec la direction générales des relations extérieures par exemple (en particulier les services suivant les relations euro-méditerranéennes); du côté Parlement européen, en mobilisant de nouvelles commissions. L'échelon national est en outre trop souvent ignoré. Les ministères des affaires étrangères (qui ont compétence en matière de culture dans la zone euromed) doivent les connaître et les entendre. Quand les responsables de la culture se réunissent sur ces questions, comment sont organisés les acteurs culturels pour faire passer leurs idées ? Cette mobilisation est d'autant plus importante que les opérateurs connaissent les réalités de terrain et les problèmes des partenaires avec lesquels ils travaillent.

Par le projet : la capacité des acteurs culturels à faire évoluer les choses dépend aussi de la nature des projets qu'ils développent. Il leur faut agir sur les contenus des actions et programmes européens, en les utilisant, pour développer du projet de qualité, répondant à des problématiques de terrain et capables de démontrer que la culture répond aux enjeux

² attestée par la Convention Unesco

euro-méditerranéens, bien au-delà des secteurs auxquels elle est limitée. Il leur faut aussi travailler sans ces outils communautaires, de manière globale, dans de vraies logiques de coopération avec leurs partenaires, au service de leur renforcement, de la structuration de leur secteur et, plus généralement, de l'émergence d'acteurs civils. C'est la question de la preuve par l'exemple : les acteurs culturels ne seront audibles que si, à travers leurs pratiques, ils savent démontrer qu'il peuvent, via leurs projets, atteindre les objectifs européens.

B. Agir en Méditerranée

1. Sur le fond

Sortir du Dialogue Interculturel : les programmes euro-méditerranéens et les projets soutenus au titre du dialogue interculturel nous permettent de dire que cette approche privilégie une vision transversale de la culture, d'ordre social et sociétal qui est, dans les faits, assez éloignée des problématiques de terrain. Très peu de projets artistiques ou reliés au secteur culturel sont retenus. L'absence de définition claire du dialogue interculturel nuit en outre à l'efficacité de l'action de l'UE dans la zone, ce dont a commencé à prendre conscience la Commission européenne elle-même. Il nous faut sinon sortir, tout au moins définir le dialogue interculturel, et œuvrer pour une déclinaison réelle, en lien avec les pratiques et les problématiques des acteurs culturels de terrain. Il faut aussi clarifier la question des valeurs sur laquelle repose une grande partie de l'approche culturelle de l'UE dans la zone, qui brouille et limite son action. Sans cela, sa qualité et même sa légitimité pourront être remises en cause.

- **Valoriser l'artistique** : le volet culturel des relations euro-méditerranéennes fait peu de place aux questions artistiques en général, et à la création contemporaine en particulier. Il nous faut travailler à leur reconnaissance, en montrant leur lien avec les priorités communautaires dans la zone. Deux exemples :

L'artistique favorise le développement des sociétés civiles : de manière générale, la coopération culturelle en Méditerranée repose avant tout sur un dialogue entre les sociétés civiles. Mettre en place des actions de coopération constructives avec les acteurs culturels, pour la majorité indépendants, c'est soutenir l'émergence et le renforcement de sociétés civiles fortes dans les pays du Sud, qui seront les seules à pouvoir exiger pour elles-mêmes le droit à la démocratie, la liberté d'expression, la laïcité. Les communautés artistiques sont les poches de liberté, les cercles les plus avant-gardistes des sociétés. Il est important de les aider à faire entendre leur voix.

L'artistique participe du changement des représentations sociales : le dialogue interculturel pose la question de la modernisation des représentations culturelles et sociales, de part et d'autre de la Méditerranée, c'est-à-dire sortir des stéréotypes et moderniser la perception que les sociétés ont d'elles-mêmes et de leurs voisins. Pour y arriver, il faut favoriser la culture du Sud au Sud : production d'une création contemporaine propre, existence locale, exportation et visibilité dans les pays concernés. Sa visibilité et sa reconnaissance internationales peuvent souligner sa modernité en la sortant des images orientalistes et des clichés rétrogrades qui lui sont souvent associés. Dans l'autre sens, la circulation des artistes contemporains européens permet de proposer d'autres modèles de la culture occidentale et européenne que ceux véhiculés par les médias, une approche plus fine et moins superficielle des sociétés occidentales.

- **Défendre la transversalité** : au niveau international, l'UE défend le rôle de la culture dans le développement et la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du PEM, et en référence à l'approche transversale de la culture (qui doit trouver sa place dans toutes les politiques de l'UE¹), on pourrait donc envisager une articulation plus grande entre les activités culturelles et leur potentiel en matière de développement (comme cela se fait dans le groupe ACP, où ce lien est non seulement clairement établi, mais traduit en programmes). Cette hypothèse de croisement en autorise d'autres. La zone méditerranéenne est marquée par des préoccupations fortes sur le plan sécuritaire (lutte contre le terrorisme, gestion des migrations...). Dans ces deux cas, la culture peut jouer un rôle. L'articulation du déploiement de l'action culturelle avec l'ensemble des problématiques et objectifs fixés dans la zone, et une plus grande prise en compte générale de celle-ci sont des pistes à creuser.

2. Sur la forme : la méthode communautaire

La conception et la mise en œuvre des politiques communautaires reposent sur une série de principes. Certains d'entre eux concernent directement l'action culturelle, et les acteurs du secteur doivent pouvoir s'en saisir.

- **Valoriser le partenariat et la gouvernance**

Le partenariat ; en matière culturelle, l'UE n'a ni les moyens ni les compétences d'agir seule. Les programmes européens sont souvent déconnectés des réalités de terrain. Ils sont en outre perçus comme peu accessibles. La Commission ne dispose ni de diplomates, ni d'une administration spécialiste de la culture. Les évaluateurs des projets qu'elle recrute ne sont pas forcément non plus. Il est donc

¹ Article 151.4 du traité de l'Union européenne

important que l'UE se dote de compétences, en interne, mais surtout en identifiant les acteurs et regroupement professionnels connaissant le terrain, capables de l'accompagner et d'alimenter les différents champs de son action. Pour la mobilité par exemple, des fonds de soutien existent (cités en début de texte). Pourquoi ne pas envisager de leur déléguer la gestion d'un programme commun en la matière ? Ce type de propositions pose de manière évidente une série de questions sur le plan juridique notamment, mais constitue une piste de réflexion.

La gouvernance constitue l'un des axes principaux de la méthode communautaire dans son ensemble. Elle consiste à associer, dans la conception et la mise en œuvre de différentes politiques et actions, un certain nombre d'acteurs, à différents niveaux (politiques, institutionnels, professionnels, civils), dans différents dispositifs. En matière culturelle, cette logique repose sur une double approche : d'une part, du côté des responsables institutionnels, une réelle association de la société civile et des professionnels de terrain ; d'autre part, une vraie mobilisation et une implication forte des professionnels dans les cadres proposés, dans la participation à la réflexion collective et la remontée des préoccupations de terrain.

- **Renforcer la mobilisation du secteur** : les opérateurs culturels européens sont globalement peu investis dans les enceintes de dialogue et de discussion sur la coopération euro-méditerranéenne. De manière spécifique, les acteurs artistiques sont absents des espaces dédiés à la société civile. Deux exemples en attestent : les réseaux nationaux de la Fondation Anna Lindh comptent peu de structures culturelles professionnelles (théâtres, compagnies, musée...) ; le Forum civil euromed, inscrit dans un dialogue direct avec la Commission européenne, a du mal à identifier la culture comme relevant de son champ d'action. Un travail est donc à mener. Les cadres existent. Il faut que nous les investissions.

A titre d'exemple, dans sa communication sur la Culture, la Commission propose la mise en place d'enceintes de discussion (dialogue structuré et plateformes) avec le secteur culturel, où il est possible de poser la question de la place de la culture dans les relations extérieures de l'UE. De manière plus spécifique à l'espace euro-méditerranéen, elle lance, dans sa réflexion autour du déploiement d'une stratégie culturelle euro-méditerranéenne, un processus de consultation des acteurs culturels. À ce titre, les « Ateliers des acteurs du dialogue euro-méditerranéen », qui se tiendront à Marseille début novembre, sont un endroit où les acteurs de terrain peuvent se mobiliser et se faire entendre.

La question euro-méditerranéenne est donc particulièrement intéressante, car elle illustre bien le débat global sur la place de la culture dans les relations extérieures de l'UE et sur le rôle des acteurs culturels en la matière. Sur le fond, elle met en lumière des enjeux culturels qui dépassent les frontières européennes et la manière dont l'UE y fait face, en particulier au niveau des institutions communautaires. En ce qui concerne notre rôle en tant que membres de CAE elle peut nous aider à comprendre les cadres d'action dans lesquels nous travaillons et alimenter notre réflexion sur ce que nous pouvons et devons faire pour les faire évoluer. Sur la forme, elle souligne la nécessité de faire évoluer les choses, au niveau politique bien sûr, mais pas seulement. Notre objectif est de convaincre, pour changer le regard sur la culture, dans et hors d'Europe. Au-delà des institutions et responsables politiques, il nous faut aussi réfléchir à la manière d'agir au sein du secteur culturel lui-même. Encore peu investi dans les questions européennes, voire méfiant, son absence fragilise notre impact et, de fait, celui de la place de la culture dans le projet européen. En d'autres termes, la question méditerranéenne nous permet de nous réinterroger sur notre rôle en tant qu'acteur culturel européen.